

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMIDI 21 Frimaire.

(Ère vulgaire)

Jeudi 11 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 15 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

P O L O G N E.

De Varsovie, le 11 novembre.

L'affaire terrible & sanglante de Prag qui eut lieu le 4 de ce mois, ne pouvoit manquer de décider la prochaine reddition de cette ville aux armes victorieuses du général russe Suwarow. Prag étoit défendu par trente-trois batteries garnies de 101 pièces de canon. On porta à 18,000 le nombre des Polonois tués, & à 11000 celui des blessés.

Après cette victoire, le conseil national a fait proposer au vainqueur des articles de capitulation, mais ils ont été rejetés, & le général Suwarow a voulu que la ville se rendit à discrétion : il déclaroit toutefois à l'avance, que les habitans n'en avoient rien à redouter, pour leurs vies ni pour leurs biens. La bourgeoisie agréa, le 9, ce qui étoit exigé d'elle, & le 10, le vainqueur d'Ismailow, le général Suwarow, a fait son entrée à Varsovie. Ça été la fois une entrée solennelle & pacifique, puisqu'elle n'a pas fait couler une seule goutte de sang.

La modération ajoutoit à l'éclat de la couronne triomphale du héros, & le peuple, qui avoit commencé par destituer le conseil national, reçut le général Suwarow avec les plus vives acclamations. Ce général n'a point montré de ressentiment de la conduite tenue envers le général Igelstroem ; il a eu l'air de l'ignorer, & les instructions qu'il avoit reçues de sa cour le lui avoient dicté.

Le général Koczinsko se porta très-bien, & est traité avec tous les égards possibles.

Les troupes russes sont entrées hier en triomphe, & ont été reçues aux acclamations du peuple entier, qui se pressoit autour du vainqueur, lui baisoit les mains & le remercioit de l'avoir délivré de ce qu'il appelle aujourd'hui la tyrannie.

La magnanimité du vainqueur a répondu à cette confiance ; il embrassoit tout le monde, sans aucune distinction de rang ni d'état, & promettoit de mettre le passé dans l'oubli.

À l'instant même où l'on prenoit possession de Varso-

vie, le général Suwarow envoyoit le général Potemkin auprès du roi de Pologne, & aujourd'hui il y est venu lui-même, & a eu avec ce prince un entretien d'une demi-heure. Sa suite avoit quelque chose de majestueux, & répondoit à la grandeur de l'événement.

Le reste de l'armée des insurgens a été obligé de se retirer de Varsovie ; mais ensuite il s'est déterminé à poser les armes. Tout étant ainsi terminé, le général Isimieff est parti pour Pétersbourg, où il va en porter la nouvelle à l'impératrice, à qui il présentera en même-tems les clefs de la ville de Varsovie.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 12 frimaire (2 décembre, v. st.)

Cette campagne est funeste aux plus célèbres généraux autrichiens, qui se succèdent les uns aux autres, après avoir perdu leur réputation militaire, en combattant les phalanges républicaines. Le successeur du grand Cobourg, le fameux Clairfayt, connu par ses exploits contre les drapeaux du Croissant, & plus encore par ses fréquentes défaites en Flandre, sur la Meuse & sur la Roër, va quitter l'armée du Rhin ; le dérangement de la santé de ce guerrier, est la cause de sa retraite, ou au moins le prétexte. L'on ne nomme point encore son successeur ; le conseil de Vienne est occupé à le chercher, & il ne sait trop sur qui fixer son choix, pour tâcher de le rendre plus heureux. Clairfayt n'est point le seul général qui va se reposer à l'ombre de ses lauriers ; Latour abandonne aussi l'armée du Rhin, où il est peu regretté, à cause de son peu de capacité, & même de bravoure. Les dragons de son régiment plus d'une fois l'ont traité de lâche, quand, au lieu de marcher au combat, il l'évitoit par des marches prudentes. Outre ces mutations, nous apprenons aussi que beaucoup d'officiers de l'état-major de l'armée autrichienne viennent d'être remplacés par de nouveaux individus arrivés fraîchement du fond de l'Allemagne. L'on reparle de nouveau du colonel Mack,

sa réputation revient avec la fin de la campagne, & s'évanouira sans doute encore avec le commencement de la prochaine.

Du reste, on nous mande de Cologne que ce héros est arrivé au quartier-général de l'armée du Rhin, chargé de dépêches importantes de la part de l'empereur.

Il n'est que trop vrai que l'intérieur des provinces de l'union est en ce moment en proie aux troupes étrangères de toutes les nations, appelées par la cour stathoudérienne pour appuyer son despotisme chancelant. Non-seulement il s'y trouve des Brunswickois, des Prussiens, des Anglais, il n'y manquoit plus que des Autrichiens, & ils viennent d'arriver pour couvrir le Bas-Rhin, ou plutôt pour désespérer le parti patriote, qui n'a plus d'autre espérance que dans les triomphes de la république française. Il est impossible de se former une idée des vexations de tous genres que les *orangistes* font essayer aux Bataves, dignes du nom de patriotes : quelques-uns de ces infortunés viennent d'arriver dans nos provinces, où ils sont venus chercher un asyle qui les mette à l'abri de la rage des partisans de la maison d'Orange.

Le général Pichegru vient de se rendre dans les environs de Bréda : cette place est actuellement resserrée de très-près, & l'on espère avec quelque fondement qu'elle ne tardera pas à se rendre. Au moyen de cette prise, les armées françaises occuperont un plus grand front ; ce qui leur donnera encore plus d'aisance pour pénétrer dans l'intérieur de la Hollande.

Il vient de passer dans les environs de Namur différens corps de troupes républicaines, qui doivent se rendre devant Luxembourg, pour renforcer l'armée destinée à faire le blocus de cette place.

F R A N C E.

De Paris, le 21 frimaire.

Avant-hier il a été fait une réquisition de charrettes & de chevaux dans cette commune, pour aller prendre à l'ouverture du canal de Briare une partie des denrées & objets de commerce destinés pour Paris, & qui devoient y arriver par eau. On croit que le dessèchement des étangs qui fournissoient au canal de Briare, ont opéré une certaine diminution dans le volume des eaux nécessaires à la navigation de ce canal, ce qui empêche dans le moment d'y conduire des bateaux à pleine charge ; mais cet inconvénient va cesser aux premières pluies.

Il regne non-seulement une grande tranquillité dans cette commune, mais on y apperçoit déjà quelques effets favorables des mesures que prend le gouvernement, soit pour comprimer les malveillans, soit pour donner plus d'action à la police pour atteindre les auteurs des vols & des désordres qui ont signalé ces derniers temps. Plus le gouvernement annonce de surveillance pour les mal-intentionnés & pour les malfaiteurs, plus il en résulte de sécurité pour les bons citoyens & d'attachement pour la chose publique.

L'esprit général semble s'arrêter avec complaisance sur le retour à un meilleur ordre de choses dans toutes les parties de l'administration, tant du dehors que du dedans. Les opérations franchantes qui avoient, pour ainsi dire, coupé toutes les relations de la république avec l'étranger, font place à des mesures plus sages & plus utiles. Les comités regardent autour de la république quels sont ceux de nos voisins dont la bienveillance & l'industrie

peuvent alimenter notre commerce & le leur ; ils ont examiné quels sont les objets d'exportation que la situation actuelle de la république permet d'extraire de son sein, pour recevoir en échange des matières ou des denrées dont la disette fatigue l'intérieur.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Séance du 18 frimaire.

C. Forget, âgé de 37 ans, né à Nantes, ex-commerçant, concierge de la maison d'arrêt des Stes-Claire, prévenu d'avoir participé aux noyades & fusillades qui ont eu lieu à Nantes, en assistant à la délibération prise par les commissaires des autorités constituées, au comité révolutionnaire de Nantes, la nuit du 15 frimaire, où il a été fourni des listes de prisonniers, & arrêté l'ordre de faire fusiller en masse les prisonniers, ordre qui a été envoyé au commandant temporaire Boivin pour être mis à exécution, a été mis en jugement.

Mergault a dit : Deux volontaires, logés chez moi, en frimaire, sortoient avec leurs armes ; ils m'ont déclaré avoir fusillé journellement, pendant huit jours, à la plaine de Mauve, une centaine de brigands ; ils m'ont ajouté que c'étoit de l'ordre de Carrier.

Carrier est convenu qu'on avoit fusillé des brigands cette époque ; mais, a-t-il dit, j'ai écrit à la convention qu'on les fusilloit à mesure qu'ils arrivoient. Vous vous rappelez, sans doute, une lettre, du 30 frimaire, à la convention. (Voyez la séance du 3 de ce mois.) La convention applaudit à cette lettre, & en ordonna insertion au procès-verbal & au bulletin.

Deux cents mille républicains avoient péri avant mon arrivée dans la Vendée ; les généraux avoient livré nos canons ; nos braves défenseurs avoient été torturés ; ils avoient été attachés à des arbres, & brûlés vifs ; on voyoit encore leurs bras cloués à des arbres ; on a usé de représailles. Ceux qui ont laissé ainsi torturer nos généraux républicains, les généraux qui ont livré nos canons jouissent de leur liberté, & moi je suis dans les fers.

On me continua alors ma mission ; on auroit plutôt dû me rappeler, & me faire subir le procès qu'on m'avoit intenté depuis. J'ai repris nos canons ; j'ai épargné le sang républicain ; j'ai bien traité les habitans de la rive gauche de la Loire. Ceux qui ont passé ce fleuve ont été fusillés. Aujourd'hui nous sommes victorieux ; aujourd'hui l'opinion publique est changée entièrement ; aujourd'hui les députés qui ont de l'énergie se montrent. J'étois autrefois le destructeur & le héros de la Vendée ; aujourd'hui on me regarde comme un homme sanguinaire comme le devastateur de tout ce pays. Cependant, toutes ces atrocités n'ont pas été commises de mon tms. J'ai versé le sang des brigands ; eh bien ! qu'on me conduise à l'échafaud.

Le président a encore observé à Carrier que, si la convention avoit applaudi, c'est qu'elle avoit cru qu'il s'agissoit de brigands jugés par une commission.

Baudiot, musicien à Paris, a déclaré qu'on brûloit tout, & qu'on tuoit dans la Vendée femmes & enfans, que ce pays étoit couvert de ruines & de cadavres, qu'on s'assommoit de part & d'autre.

Carrier a dit que ces faits étoient vrais, mais que ce n'étoit pas à Nantes qu'on avoit donné l'exemple de ces cruautés; qu'elles avoient commencé à Angers, à Paimbœuf, &c. Il a fait un tableau effrayant de toutes les horreurs qu'entraîne après elle la guerre civile: c'est ainsi qu'il l'a dénommée.

J. Hector Legros, âgé de 28 ans, né à Tromarcq, district de Gray, professeur de mathématiques, adjudant-général, chef de brigade à l'armée de l'Ouest, détenu, a raconté les différentes expéditions dont il a été chargé, avec Savario. Il a dit: Carrier m'avoit donné un ordre verbal & par écrit, de ne faire aucuns prisonniers; j'en ai cependant fait, car j'en ai envoyé à Nantes & à Angers: j'ai perdu cet ordre; mais d'Hennebourg & deux citoyens d'Anceins Pont vu.

Je conduisis environ 80 brigands sur la place Egalité, à Nantes; je me rendis chez Carrier, qui m'ordonna de les faire fusiller, ainsi que les enfans. Ils périrent à la plaine de Mauve; les enfans enlevés par plusieurs citoyens échappèrent à ce supplice.

Le régiment de la Marck manquoit de souliers: j'entra chez Carrier pour lui en demander; on me dit qu'il devoit sur une galiotte: je l'y trouvai vers cinq heures du soir. Fouquet frappoit sur une table, & disoit: si tu ne fais périr tous les contre-révolutionnaires, tout est perdu. Carrier sortit avec moi, & m'envoya au magasin.

Je n'ai fait périr ni femmes, ni enfans, sur la rive droite de la Loire: j'ai sauvé quelques individus qui se sont rendus à moi: si on l'avoit su, j'aurois été fusillé; & quand nous faisons des représentations à l'effet de faire accorder quelque grâce à ceux qui se rendoient, on nous rappelloit que la force armée devoit obéir.

Le président. — Je vous observe que les brigands ont fait des prisonniers.

Hector. — Oui, dans certains endroits; car nous avons repris sur les brigands cinq mille de nos prisonniers dans les environs de Beaupreau; mais ce n'étoit pas à moi à faire des représentations: la morale d'alors étoit corrompue.

Carrier a répondu: J'ai pu donner l'ordre de ne pas faire des prisonniers.

Le président. — Vous citez toujours les décrets; je vais vous lire la loi du 1^{er} août 1793: « Les femmes, les enfans & les vieillards seront conduits en lieu de sûreté & traités avec humanité. . . . Les forêts seront abattues, & les repaires détruits. »

Carrier. — Je n'avois pas donné ordre de fusiller les femmes & les enfans. Le décret a été suivi d'une proclamation du 1^{er} octobre; elle porte que tous les brigands seront exterminés; & en vertu de cette proclamation, tout a été tué. Je ne me souviens pas que Hector me soit venu trouver sur une galiotte.

Foucault à Carrier. — Tu y as diné. Un homme qui ment devant le peuple, est capable de tout.

Robin. — Carrier, sois de bonne-foi, tu étois sur la galiotte; car, après le dîner tu me dis: Petit b. . . ., petit révolutionnaire, chante la gamelle & la chanson de la montagne, & je chantai.

Carrier. — Je me rappelle de l'avoir entendu chanter quelquefois.

Gauthier, accusé. — Hector a aussi diné dans la galiotte; il avoit des moustaches rouges.

Hector a nié le fait.

Robin & O-Solivan ont dit que Hector y étoit venu pendant le dîner, & qu'il y avoit mangé.

Hector, en terminant sa déclaration, a exposé les causes de la prolongation de la guerre de la Vendée; il a dit qu'il avoit un ouvrage sous presse sur cet objet.

(La suite à demain.)

A la fin de la séance, le président a annoncé que le reste des témoins à charge doit être entendu demain, & que, primidi prochain, les débats s'ouvriront sur les pièces.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence de REUBELL.)

Suite de la séance du 19 frimaire.

Tallicn fait une seconde proposition dont il demande également le renvoi aux comités: c'est de remplacer les comités révolutionnaires par d'autres autorités auxquelles on attribuerait leurs fonctions; il se fonde sur ce que les passions agiront toujours plus ou moins dans les comités.

Thuriot appuie cette proposition: il dit qu'on peut rendre les fonctions attribuées aux comités révolutionnaires à ceux qui les exerçoient avant la création de ces comités; il pense donc que le renvoi est inutile, & que l'assemblée peut décréter sur-le-champ la suppression.

Cette proposition excite quelque tumulte. C'est une perfidie, s'écrie Clausel. C'est qu'on n'a plus la guillotine en main, dit Bourdon, de l'Oise.

Thuriot répond qu'il n'a fait que développer une opinion qui lui a paru juste, il en avoit le droit; mais il lui suffit qu'on croye y voir des inconvéniens, pour appuyer le rapport.

Clausel, Pelet, Bourdon, de l'Oise, Bentabole & André Dumont combattent successivement le renvoi & demandent l'ordre du jour.

Il n'est pas étonnant pour ceux qui connoissent le cœur humain, dit Pelet, de voir les mêmes hommes; qui pousoient le char de la révolution dans un chemin terrible, vouloir le pousser en sens contraire. Le club électoral n'est-il pas venu à votre barre vous demander le rapport des mesures qu'il avoit provoquées? Les jacobins se sont réunis au club électoral, & croyez-vous les meneurs de gens bien purs? Ce sont les restes de la faction Prosly. L'opinant ajoute que sans doute on supprimera un jour ces comités; mais il développe les inconvéniens de cette mesure dans le moment actuel, sur-tout pour les campagnes.

Clausel. — Je n'examinerai pas quels sont les hommes qui vous font les mêmes propositions que le club électoral, ni comment un homme, qui a eu une part active dans l'ancien gouvernement, veut aujourd'hui détruire le gouvernement révolutionnaire; mais je vous dirai que ce sont les comités réorganisés depuis le 9 thermidor qui ont le plus contribué à déjouer les manœuvres des terroristes, des buveurs de sang.

Les nouveaux comités poursuivent les anciens, a dit André Dumont; ils poursuivent tous les frippens; tous les agens de Robespierre. Voilà le motif des demandes du club électoral; on voudroit étouffer la vérité. Oui, dit Bourdon, de l'Oise, quand ces comités exerçoient une tyrannie infâme, celui qui auroit demandé leur suppression, eût passé pour un ennemi de son pays; aujourd'hui,

d'hui ils sont utiles parce qu'ils sont justes, on veut les détruire. La clique jacobine s'est joint au royalisme; il n'y a pas tant de différence entre eux. Les uns & les autres veulent gouverner. Mais ce n'est pas pour eux que nous avons fait la révolution du 9 thermidor. C'est pour avoir un gouvernement fort & juste. Les comités révolutionnaires d'une main compriment les royalistes, de l'autre les jacobins. Voulez-vous les uns ou les autres: non, non, s'écrie-t-on de toutes parts.

Tallien dit qu'il ne répondra pas à ce qu'il peut y avoir eu de direct dans les opinions du préopinant; mais il observe qu'il n'a pas demandé la suppression de ces comités; mais seulement que les comités de la convention examinaient s'il ne seroit pas utile de les remplacer par d'autres autorités: bien dirigés, dit-il, ils sont utiles; mais ils laisseront toujours un champ ouvert aux passions.

Clauzel. — Encore un fait. Des conciliabules nocturnes se tenoient chez ceux qui disoient aux Jacobins que la convention faisoit la contre-révolution, & ces conciliabules ont été découverts par les comités révolutionnaires. — L'ordre du jour est adopté.

Legendre (de Paris) réclame fortement pour la liberté des opinions: Si vous voulez la consacrer, dit-il, il faut que chacun ici puisse dire ce qu'il pense sans être traité de coquin. Tout le monde n'a pas une égale force de caractère: que de gens timides dont les lumières pouvoient être utiles se faisoient dans la crainte d'être traités de frippons.

Il demande la censure au procès-verbal du premier qui traiteroit d'insidieuse ou de perfide une motion faite dans l'assemblée: c'est avec les armes de la raison qu'il faut combattre les erreurs, dit Legendre, & non avec des injures.

— La proposition est décrétée.

L'assemblée renvoie à l'examen de ses comités une motion faite par Tallien, appuyée & développée par Riccaux, Barras & autres, & tendante à assurer le secret des lettres & à épurer l'administration des postes.

Séance du 20 frimaire.

Un membre demande à l'assemblée de l'autoriser à faire imprimer des pièces qu'il a entre ses mains, & qui peuvent jetter un grand jour sur une conspiration qui a existé.

André Dumont pense qu'il est important qu'avant de faire imprimer ces pièces, le membre qui en est possesseur les communique au comité de sûreté générale. La conspiration est connue, réplique ce membre; les noyades de Nantes sont constatées; ces pièces ne sont relatives qu'aux coupables.

C'est justement parce qu'il peut y avoir encore des coupables, dit un membre, qu'il faut faire connaître ces pièces au comité de sûreté générale avant de les rendre publiques.

Roveré demande qu'on décrète l'une & l'autre proposition. Certes, dit-il, je ne veux pas dire que les membres qui composent actuellement votre comité de sûreté générale soient capables d'abuser de ces pièces; mais il

est sûr que des pièces relatives à la conjuration du 9 thermidor, ont été à la fin du même mois, & au commencement de fructidor, enlevées du comité de sûreté générale.

Treillard fait sentir que si l'on décrétait ensemble les deux propositions, on rendroit inutiles, par la publicité de ces pièces, les précautions que le comité pourra prendre. Il fait sentir que le membre qui possède ces pièces ne s'en dessaisira pas pour les communiquer, & que l'assemblée sera toujours à même de les faire imprimer.

On décrète que ce membre se rendra près du comité de sûreté générale pour communiquer ces pièces, & qu'ensuite, si la convention le juge convenable, elles seront imprimées dès que la prudence le permettra.

Richard, au nom du comité de salut public, donne connaissance d'une lettre des représentants près l'armée des Pyrénées occidentales, Garau & Baudot, qui annoncent une nouvelle victoire remportée par cette armée.

A la suite de l'avantage annoncé dernièrement à l'assemblée, l'armée des Pyrénées occidentales crut devoir profiter de son succès pour prendre de bonnes positions: l'ennemi vivement pressé voulut attaquer; il a été complètement battu: 500 espagnols ont restés sur la place, 200 ont été pris; un canon de bronze, Punique qui leur restoit, douze fonderies de canon, 600 fusils & beaucoup de munitions, ont été le fruit de cette victoire.

Nous avons aussi, écrivent les représentants, trouvé dans la maison du général espagnol beaucoup de matières d'or & d'argent, provenant des églises que ce pieux général avoit pillé lui-même pour prévenir la profanation des Français; il a, dans sa fuite, laissé son habit brodé qui sert de casaque à un tambour qui le poursuivoit le sabre à la main.

Quant aux gardes-du-corps du roi d'Espagne, ajoute la lettre, nous ne pouvons rien vous en dire: sans se battre, ils ont pris la fuite au grand galop, sans doute pour nous faire connaître la vitesse de leurs chevaux andalous. — Applaudi, insertion au bulletin.

Royer, représentant mis hors de la loi, envoie un mémoire justificatif de sa conduite. — Renvoyé au comité chargé de faire un rapport sur tous les députés.

Dussault demande qu'on ne se serve plus dans la convention du mot *fédéraliste*, mot si bien défini par Daunou & évidemment d'une invention astucieuse pour perdre les gens de bien. — Vifs applaudissemens.

Un membre s'étonne que Pache & Bouchotte ne soient pas encore jugés, eux qui ont tant fait emprisonner & périr de patriotes. Il demande que le comité de sûreté générale prenne les mesures nécessaires à cet égard. — Ordonné.

Les pétitionnaires ont été entendus.

* * * *Le petit Nantais*, romance, paroles de Jauffret, musique & accompagnement de clavecin par Méhul. A Paris, chez Cousineau, père & fils, luthiers, rue de Thionville, n°. 1840.

Prix, 1 liv. 5 sols.